

Réunion publique départementale dans les Hauts-de-Seine (92) COMPTE-RENDU

Lieu et date	Centre évènementiel de Courbevoie, le 08 décembre 2022
Intervenants	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Vice-président de la Région Ile-de-France Jacques KOSSOWSKI, Maire de Courbevoie Denis LARGHERO, Conseiller départemental des Hauts-de-Seine en charge de l'attractivité du territoire et du développement numérique Régis GUYOT, Garant de la CNDP Valérie BELROSE, Mission SDRIF-E, Région Ile-de-France
Animateurs	Irène Rossetti, Res publica Anaïs de La Fonchais, Res publica

Partie 1 : INTRODUCTIONS



Participants à la réunion :
Une quarantaine de personnes



Objectif de la réunion :
Identification des défis d'aménagement majeurs pour l'avenir de la région

Dans le cadre de la concertation sur l'élaboration du SDRIF-E, une réunion publique départementale dans les Hauts-de-Seine s'est déroulée jeudi 08 décembre 2022, de 19h à 21h, au Centre évènementiel de Courbevoie. Une quarantaine de participants ont identifié les défis d'aménagement qu'ils estimaient majeurs pour l'avenir de la région, les ont priorisés et approfondis à travers la définition de pistes d'action.

Jacques Kossowski, maire de Courbevoie, accueille les participants et rappelle la nécessité d'échanger sur des sujets socialement difficiles à accepter. Il remercie la région d'avoir choisi Courbevoie pour organiser cette réunion publique en rappelant l'engagement environnemental de la ville depuis plus de 15 ans.

Jean-Philippe Dugoin-Clément, Vice-président de la Région Ile-de-France en charge du SDRIF-E (Schéma Directeur Régional d'Ile-de-France « environnemental »), remercie la ville de Courbevoie pour l'accueil et les participants pour leur présence. Il explique l'objectif de la réunion : écouter les réflexions, projets et visions des participants pour nourrir l'élaboration du SDRIF-E. Il ne s'agit donc pas de présenter un projet de schéma mais bien de s'inspirer des contributions citoyennes pour l'élaborer.

Jean-Philippe Dugoin-Clément rappelle la double motivation de cette révision :

- L'obligation posée par la loi Climat et Résilience de 2021 de mise en conformité du SDRIF avec l'objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) ;
- La volonté de la Présidente de la Région pour une planification globale qui intègre les évolutions environnementales et qui permette de rééquilibrer le territoire.

Le SDRIF-E constituera le document de référence pour dessiner le visage de l'Île-de-France en 2040 en matière d'urbanisme, d'environnement et de mobilités. En plus de repenser l'urbanisation pour intégrer mieux les conséquences de l'artificialisation des sols, il est aussi nécessaire que la sobriété en foncier, en CO2 et en ressources naturelles s'organise.

Les trois objectifs du SDRIF-E sont :

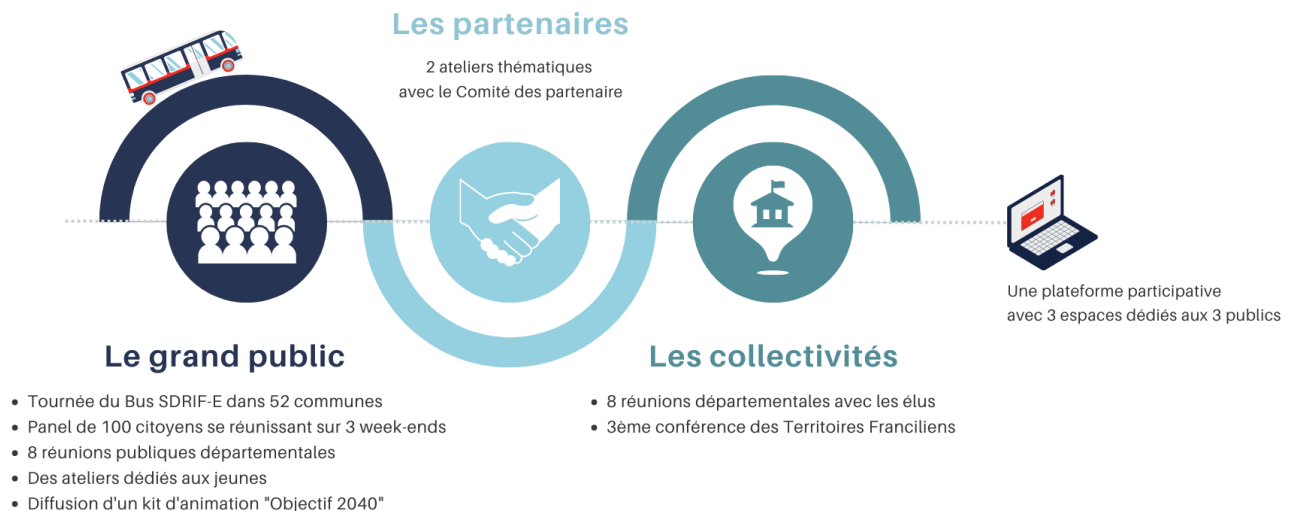
- **ZAN** (zéro artificialisation nette), pour réduire le rythme de l'artificialisation vers un urbanisme raisonné, en préservant les sols de l'artificialisation et en intensifiant les actions en faveur de la renaturation et de la dépollution des sols.
- **ZEN** (zéro émission nette), pour réduire fortement les émissions, tout en accroissant la séquestration du carbone.
- **Zéro déchet**, ou une meilleure intégration de l'économie circulaire, pour réduire la vulnérabilité de l'Île-de-France dans son approvisionnement sans accroître sa dépendance de l'extérieur, en favorisant les initiatives de recyclage ainsi qu'une gestion plus vertueuse des déchets.

Jean-Philippe Dugoin-Clément rappelle également la responsabilité sociale de la région au regard de la crise du logement que connaît l'Île-de-France et dans le même temps de l'augmentation de la population francilienne de 50 000 habitants par an qui se traduit par un besoin de 70 000 logements supplémentaires par an. Jean-Philippe Dugoin-Clément souligne que cette croissance est endogène : elle n'est pas due à un phénomène migratoire mais bien à un solde démographique positif.

Jean-Philippe Dugoin-Clément présente les axes portés par l'exécutif régional pour l'Île-de-France :

- Une région qui laisse une plus grande part à la nature pour gagner en qualité de vie ;
- Une région qui conserve une attractivité, l'Île-de-France étant la locomotive économique de la France ;
- Une région polycentrique et moins dépendante de l'épicentre parisien.

Jean-Philippe Dugoin-Clément revient sur le calendrier de la concertation. La procédure de révision du SDRIF prévoit une concertation continue par le code de l'urbanisme. En plus, une concertation spécifique, au titre du code de l'environnement, se déroule du 16 septembre au 15 décembre 2022, à travers les modalités illustrées dans le schéma ci-dessous. Deux garants ont été nommés par la Commission nationale du débat public (CNDP) pour veiller au bon déroulement de ces trois mois de concertation.



Au premier semestre 2023, une première version du document sera soumise au vote des élus régionaux puis soumise à enquête publique pour permettre à chaque francilien de partager ses remarques, objections ou ses demandes d'ajouts. Le document définitif sera finalement adopté au premier semestre 2024. Le SDRIF-E étant un document d'urbanisme qui répond à des normes légales, il devra être validé par le Conseil d'Etat au terme de sa procédure. Il sera ensuite un document opérationnel : les documents d'urbanisme locaux et toutes les politiques régionales et locales contribueront à la mise en œuvre de ses objectifs.

Denis Larghero, conseiller départemental, remercie les participants pour leur présence. Il explique être présent pour témoigner des préoccupations que le département des Hauts-de-Seine peut avoir dans le cadre de la réflexion sur le SDRIF-E. Il rappelle l'objectif de la réunion : permettre aux habitants de faire connaître les particularismes de leur territoire. Il cite plusieurs spécificités des Hauts-de-Seine : il s'agit du département le plus dense de l'Île-de-France avec une situation géographique particulière, aux portes de la Défense, et à la morphologie urbaine singulière avec de nombreuses zones pavillonnaires dont devra tenir compte le schéma régional. Denis Larghero insiste sur la nécessité pour le SDRIF-E de porter une vision à long terme qui tienne compte des enjeux locaux et prenne la mesure des différentes échelles territoriales.

Régis Guyot présente ensuite la CNDP et le rôle du garant. La CNDP, créée en 1995 avec la loi Barnier, est une autorité administrative indépendante. Elle organise de façon obligatoire ou facultative des débats publics et des concertations publiques préalables. Pour le SDRIF-E, il s'agit d'une concertation volontaire pour laquelle la CNDP a désigné deux garants. Ces derniers aident la Région à concevoir les modalités d'information et de concertation du public pour assurer des discussions qui soient véritablement démocratiques. Ils s'assurent notamment que le dossier de concertation soit clair, loyal et compréhensible, et veillent à ce qu'une gamme de modalités de concertation permettent à tout un chacun de prendre part à la démarche. Ainsi, la Région a organisé des rencontres de proximité, des ateliers lycéens, des réunions publiques et un kit de concertation pour permettre à une diversité de publics de s'exprimer.

A l'issue de la concertation, les garants rédigeront dans le mois qui suit un bilan de la démarche qui intégrera des données quantitatives et qualitatives, décrira les méthodes de concertation et partagera des suggestions au maître d'ouvrage. L'exécutif régional aura ensuite deux mois pour répondre aux observations des garants.

Pour conclure les introductions, **Valérie Belrose**, déléguée au SDRIF-E, rappelle aux participants qu'ils pourront prolonger les débats sur la plateforme participative de la concertation mais également, s'ils le souhaitent, en se saisissant du kit de concertation pour organiser un atelier avec leur entourage sur l'avenir de l'Île-de-France.

PARTIE 2 : SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS

Pour s'approprier les notions d'aménagement et prendre connaissance du contexte francilien, les participants, répartis en sous-groupes, ont joué au jeu du kit de concertation « Les défis de l'Île-de-France ». Les participants ont ensuite priorisé les 7 principaux défis de l'Île-de-France et identifié des pistes d'actions pour répondre aux 3 défis les plus importants pour le groupe. Ci-dessous, une synthèse thématique des contributions par défi est proposée à partir des contributions des participants et des échanges de restitution en plénière.

Les 3 défis majeurs pour l'aménagement de l'Île-de-France à l'horizon 2040

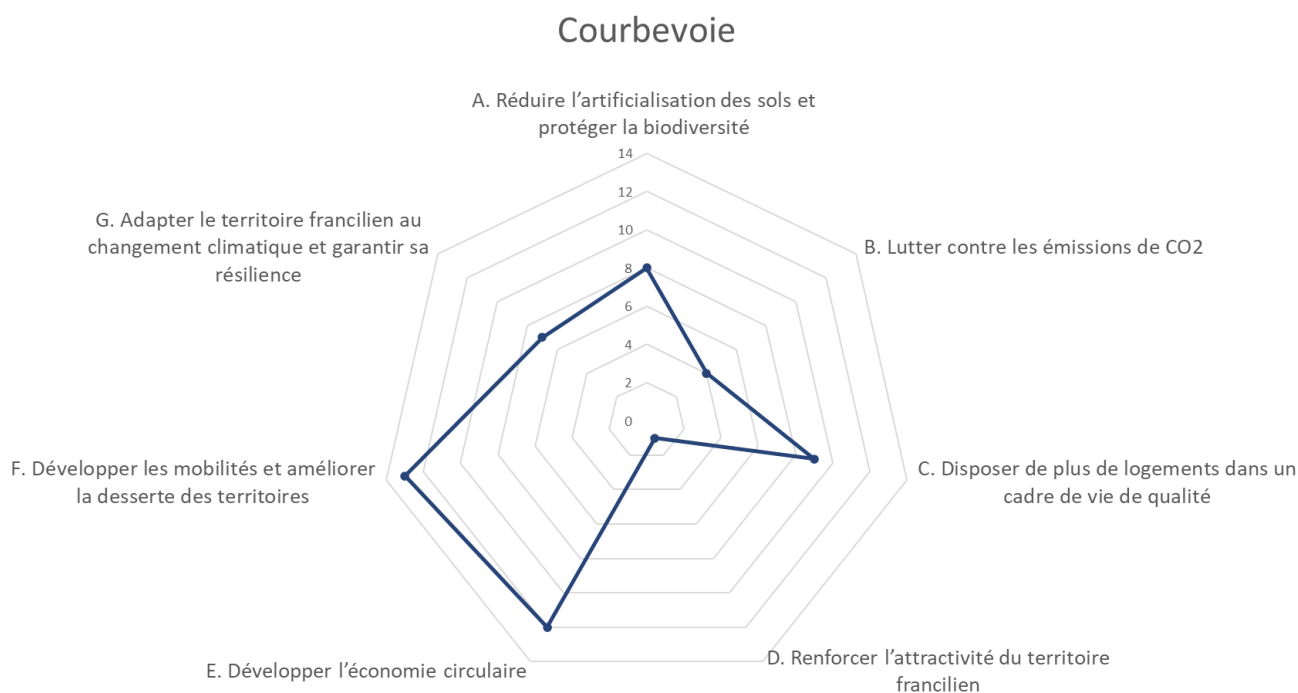


Figure 1 : résultat des priorisations des participants

Les participants répartis en groupes ont priorisé les 7 défis de l'Île-de-France. La pondération des priorisations (voir Figure 1) marque la forte préoccupation des participants vis-à-vis du développement des mobilités et du développement de l'économie circulaire. Les participants étaient également nombreux à contribuer sur le défi relatif à la qualité du cadre de vie. Certaines pistes d'action ont été envisagées pour répondre à plusieurs défis.

Synthèse des contributions sur les 7 défis de l'Île-de-France

A. Réduire l'artificialisation des sols et protéger la biodiversité

- Densifier : « reconstruire la ville sur la ville », limiter les lotissements de maisons et aménager de « vastes espaces publics » ;
- Construire en hauteur et reconstruire sur les zones commerciales ;
- Optimiser les espaces en pleine terre ;
- Renaturer les villes déficitaires en espaces verts ;
- Préserver les continuités écologiques et développer des corridors de biodiversité
- Développer la faune et la flore ;
- Installer des mares dans les espaces verts ;
- Installer des nichoirs dans les nouvelles constructions ;
- Augmenter l'installation de haies ;
- Végétaliser les façades des bâtiments.

Les participants ont débattu sur les conditions d'une « densification acceptable » en échangeant notamment sur la hauteur maximale des immeubles, le problème des vis-à-vis et la nécessité de retrouver des espaces de respiration dans des zones denses.

B. Lutter contre les émissions de CO2

- Protéger les arbres qui sont des puits à CO2 ;
- Transformer les friches en forêts ;
- Réguler les flux de circulation ;
- Arrêter les services de livraison en Île-de-France ;
- Filtrer les émissions industrielles.

C. Disposer de plus de logements dans un cadre de vie de qualité

- Réguler et apaiser la circulation ;
- Multiplier les espaces verts en ville ;
- Végétaliser les toits, les terrasses et les immeubles, et renaturer les cours d'école ;
- Accélérer les opérations d'isolation thermique et acoustique des bâtiments ;
- Favoriser les rénovations à la construction de bâtiments neufs ;
- Colorer les murs des bâtiments et privilégier les mélanges de matériaux dans les constructions ;
- Garantir un espace de vie suffisant dans les logements neufs ;
- Maintenir des logements abordables.

D. Renforcer l'attractivité du territoire francilien

- Poursuivre l'amélioration de l'offre de transports en commun ;
- Préserver et améliorer le cadre de vie à l'échelle des quartiers ;
- Développer les transports fluviaux, tant pour les déplacements que pour le transport de marchandises ;
- Protéger les commerces de proximité.

Un groupe s'est interrogé sur l'intérêt de renforcer l'attractivité du territoire francilien en demandant s'il ne serait pas préférable d'aller vers une meilleure répartition de la population et de l'offre de d'emploi à l'échelle nationale.

E. Développer l'économie circulaire

- Privilégier la requalification et la rénovation à la démolition ;
- Promouvoir la mutabilité des bâtiments ;
- Développer une agriculture régionale ;
- Développer une industrie régionale ;
- Développer un réseau francilien de récupération et de valorisation des déchets par quartier ;
- Réétudier le maillage des points de collectes de déchets organiques pour les rapprocher des habitations.

F. Développer les mobilités et améliorer la desserte des territoires

- Améliorer l'offre de transport en commun, leur accessibilité, leur fiabilité et leur fréquence (un groupe a notamment donné comme exemples les problèmes rencontrés sur la ligne L, le bus 176 et le tram T2) ;
- Proposer des aménagements dans les pôles d'échanges qui permettent à l'utilisateur de se repérer facilement et d'optimiser son temps lors de sa correspondance (le groupe a cité la gare de la Défense en contre-exemple) ;
- Synchroniser le développement des transports en commun sur celui de la région : « les grands projets de transport sont en retard sur le développement de la région »
- Renforcer le maillage des transports en commun locaux ;
- Créer un moyen rapide et fiable pour rejoindre les aéroports franciliens depuis Courbevoie (les participants ont évoqué les difficultés pour se rendre à l'aéroport depuis la suppression des cars Air France) ;
- Assurer des liaisons intercommunales en transport en commun et travailler sur la cohérence des schémas des mobilités douces entre communes ;
- Développer des pistes cyclables sécurisées, également adaptées aux vélos-cargos, et le stationnement des vélos ;
- Sanctuariser les trottoirs et améliorer la cohabitation entre usagers ;
- Développer la logistique fluviale et relier les communes du 92 par la Seine.

G. Adapter le territoire francilien au changement climatique et garantir sa résilience

- Lutter contre les îlots de chaleur en végétalisant les espaces urbains et en renforçant la présence de l'eau en ville ;
- Améliorer la rétention d'eau dans les espaces végétalisés et utiliser des matériaux qui favorisent l'infiltration de l'eau dans le sol (routes, trottoirs) ;
- Renaturer certains espaces urbanisés ;
- Peindre les toits en blanc, les végétaliser et/ou y installer des panneaux photovoltaïques ;
- Réduire l'éclairage de nuit tout en garantissant un environnement sécurisé ;
- Développer des filières de recyclage et de « matériaux verts » ;

- Réduire l'exposition des populations aux risques ;
- Rééquilibrer la densité entre Paris, la petite couronne et la grande couronne ;
- Isoler les logements.

PARTIE 3 : CONCLUSIONS

Denis Larghero, conseiller départemental, revient sur la complexité de l'exercice posé par la révision du SDRIF-E : produire un document à l'horizon 2040 avec des éléments d'entrée incertains. En l'absence de données à jour, il est nécessaire d'avoir le ressenti des habitants et des éléments factuels sur la manière dont on vit actuellement en Ile-de-France en termes de logement, de mobilité ou de partage de l'espace public par exemple. Il conclut en remerciant les participants pour leurs nombreuses contributions.

Jean-Philippe Dugoin-Clément, Vice-président de la Région Ile-de-France en charge du SDRIF-E, remercie la ville de Courbevoie, les organisateurs et les participants. Il revient sur un certain nombre de contributions évoquées par les participants :

- Sur les mobilités, Jean-Philippe Dugoin-Clément souligne combien l'accessibilité des transports est un sujet majeur pour toutes les régions de France. Si les nouveaux équipements sont aux normes, la difficulté se situe au niveau des infrastructures de transports anciennes. Il explique toutefois qu'il s'agit d'un sujet qui concerne davantage les acteurs que le SDRIF-E qui est un schéma directeur.
- Les concurrences d'usage posent, elles, la question de l'organisation des mobilités douces et de la sécurité dans l'espace public. La région, lorsqu'elle subventionne les communes, veille à ce que des études soient réalisées pour s'assurer de la complétude et de la cohérence du réseau intercommunal. Jean-Philippe Dugoin-Clément explique que les mobilités douces seront un point majeur du SDRIF-E, notamment à travers le RER vélo. Les propositions sur les mobilités fluviales attestent elles aussi des potentiels conflits d'usages entre le fret, les activités touristiques et les déplacements.
- La logistique fluviale a également été abordée sous le prisme de l'économie circulaire. Avec leur potentiel, les ports fluviaux dans les Hauts-de-Seine pourraient être des pôles de développement économique, des pôles d'activités et des pôles de vie.
- Par rapport au cadre de vie, « le moins on veut artificialiser, le plus on densifie », explique Jean-Philippe Dugoin-Clément. Mais la densité va différer d'une commune à l'autre selon leur forme urbaine. L'enjeu sera de trouver le juste équilibre.
- Sur la qualité et la typologie des logements neufs, Jean-Philippe Dugoin-Clément rappelle que le SDRIF-E ne peut se substituer aux PLU : il s'agit d'un schéma directeur qui fixe un certain nombre de grands principes d'aménagement.
- La question de la transformation de bureaux en logement est significative en Île-de-France : en 2022, notamment du fait du développement du télétravail, plus de 4 millions de m2 de bureau étaient vacants. Ce changement de destination nécessite l'accord des maires, or l'accueil de nouveaux habitants représente un coût pour les communes.

Se posent également des contraintes techniques sur la possibilité de faire évoluer un bâtiment.

- Jean-Philippe Dugoin-Clément explique que 80% des bâtiments de 2040 existent déjà aujourd'hui. C'est pour cela que la question de la rénovation thermique, phonique et énergétique des bâtiments est un enjeu majeur pour la région.
- Enfin, Jean-Philippe Dugoin-Clément rappelle que l'augmentation de la population francilienne de 50 000 habitants par an n'est pas un objectif mais bien une projection documentée par l'INSEE. Cette croissance est due à un solde démographique positif et résulte ainsi d'un phénomène endogène à la région. Si l'écart entre les natalités et les décès est de l'ordre de 90 000 habitants par an, plus de 40 000 franciliens migrent chaque année vers d'autres régions. L'enjeu est de proposer des conditions de vie et de travail dignes et de lutter contre le risque de paupérisation que représente la baisse d'attractivité de la région.

Jean-Philippe Dugoin-Clément conclut en insistant sur la nécessité d'élaborer un document qui soit à la fois suffisamment souple pour faire face aux évolutions aujourd'hui inconnues, mais également conforme aux normes qui l'encadrent, faute de quoi il pourrait être retoqué par le Conseil d'Etat au terme de sa procédure.